



École Des Nations

Info-Parents Septembre 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				01 sept
04 sept 	05 sept	06 sept	07 sept	08 sept
11 sept	12 sept	13 sept	14 sept Assemblée générale de parents et rencontres de parents	15 sept Journée pédagogique
18 sept Début de l'aide alimentaire	19 sept	20 sept	21 sept PA et PB en sortie au Mont St-Grégoire	22 sept Fête de la rentrée
25 sept	26 sept	27 sept	28 sept	29 sept



Septembre 2023

Info-Parents

Mot de la direction

Chers parents

Une nouvelle année scolaire débute pour votre enfant. Le personnel de l'école est heureux de l'accueillir et tient à vous assurer sa collaboration. Nous aimerions souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux élèves ainsi qu'à leurs parents.

Votre collaboration et votre implication sont essentielles pour la réussite de votre enfant. Les parents sont invités à participer à l'assemblée générale de l'école ainsi que la 1^{re} rencontre de parents avec les enseignants le 14 septembre prochain. Vous avez reçu les convocations ainsi que l'ordre du jour. Notre partenariat se doit d'être continu. Avec votre appui comme parent, nous comptons insuffler une énergie renouvelée dans cette école qui est la vôtre. Vous retrouverez au début de chaque mois l'Info-Parents sur le site de l'école à l'adresse suivante :

<https://des-nations.cssdm.gouv.qc.ca/>.

Le site internet de l'école renferme aussi une grande quantité d'informations mises à jour régulièrement : le calendrier scolaire, les horaires, les renseignements sur le service de garde, etc.

Bonne année scolaire 2023-2024 !

Information stratégique

Calendrier des bulletins et communication aux parents

Le calendrier des communications officielles ayant changé cette année, voici un rappel des dates où vous recevrez une communication ou bulletin de notre part. Dans l'année, quelques rencontres parents-enseignants seront aussi mises en place:

14 septembre : Rencontre de parents

6 octobre : Envoi de la Première communication

16 novembre : Rencontre de tous les parents du préscolaire au primaire et envoi du premier bulletin via [Mozaik-portail](#)

29 février 2024 : Rencontre des parents ciblés du préscolaire au primaire dont les enfants sont en difficultés scolaires et Envoi du 2^e bulletin via [Mozaik-portail](#)

20 juin: Envoi du 3^e bulletin via [Mozaik-portail](#)

École des Nations

4860 rue Vézina, Montréal (Québec)

☎ (514) 736-1537

Dates à retenir

15 septembre : journée pédagogique

5 octobre: photo scolaire

9 octobre : Congé - jour férié

Ponctualité

Il convient de rappeler que tous les élèves de l'école doivent **se présenter à l'heure** pour le début des classes, le matin 7h52 pour le primaire et 8h50 au préscolaire et à 12h42 pour l'après-midi.



Il est de la responsabilité du parent de laisser un message en cas de retard ou d'absence au secrétariat (514)736-1537 ou via courriel à l'adresse :

Desnations@cssdm.gouv.qc.ca

Secrétariat

7h45 à 11 h 30, le secrétariat est ouvert.

11 h 30 à 12 h 30, le secrétariat est **fermé**. Utiliser à ces heures l'entrée du Service de garde, svp.

12 h 30 à 15 h 30, le secrétariat est ouvert.

Vous pouvez également rejoindre le secrétariat par courriel en écrivant à :

desnations@cssdm.gouv.qc.ca

Fournitures scolaires

Si vous n'avez pas encore payé les frais scolaires, un état de compte vous sera envoyé. **Merci d'acquitter ces frais rapidement**. Il est préférable de payer par internet, la procédure se trouve au recto de l'état de compte que vous avez reçu.

Paiement en ligne

Rechercher dans la liste des fournisseurs de votre institution financière <CSSDM-Effets scolaires>.

Vous devez utiliser le numéro de référence indiquer sous le nom de votre enfant.

Déclaration de la clientèle

Le vendredi 29 septembre prochain, nous procéderons à la déclaration officielle de nos élèves. Pour valider son inscription, votre enfant doit être présent à l'école cette journée-là. Si votre enfant s'absente, il faudra prendre rendez-vous pour venir signer le formulaire officiel. La base du financement de l'école dépend du nombre d'élèves assis en classe cette journée-là.

Code de vie

Au début de l'année, il est **très important** de prendre le temps de lire le **code de vie avec votre enfant et de le signer**. La connaissance et le respect des règles de l'école par tous les élèves permettent d'avoir un milieu de vie sécuritaire et propice aux apprentissages. Nous vous remercions de soutenir votre enfant.

La sécurité sans compromis

Comme parents, vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants lorsque vous circulez en voiture aux abords de l'école

- Soyez attentif à la signalisation en zone scolaire.
- Soyez toujours vigilant en présence d'un autobus scolaire.
- Soyez respectueux des règles du Code de la sécurité routière, particulièrement en présence d'enfants.



Identification des objets et récupération des objets perdus

Il est important d'identifier (Nom et groupe) tout le matériel scolaire de votre enfant, le sac à dos, la boîte à lunch (et ses contenants) ainsi que les vestes et les souliers. Ces objets retrouvent ainsi plus vite leur propriétaire lorsqu'ils s'égarent...!

Nous avons déjà une belle collection de vêtements dans nos objets perdus. Nous vous invitons à aller vérifier si des vêtements de votre enfant s'y trouvent et à lui rappeler d'y aller aussi, s'il lui manque des morceaux ! Les objets perdus se trouvent à l'entrée du service de garde.

Nouvelle procédure pour l'entrée des maternelles le matin

Depuis le 11 septembre, nous vous demandons d'aller devant la porte de la clôture de la petite cour des maternelles. C'est à cet endroit que les enseignants iront chercher vos enfants. Merci de votre collaboration.

Stationnement

Nous vous rappelons qu'il est **interdit aux parents d'entrer dans le stationnement** pour y déposer leur enfant, et ce, pour des raisons de sécurité. Il est également **interdit de stationner dans la rue devant l'école** afin de permettre aux chauffeurs d'autobus de pouvoir déposer les élèves.

Médicament

Votre enfant ne peut pas avoir en sa possession des médicaments dans son sac à dos ou sa boîte à lunch. Le personnel de l'école peut, de **façon exceptionnelle** et selon la procédure du CISSS, distribuer ou administrer des médicaments prescrits à votre enfant. Pour ce faire, vous devez obligatoirement remplir le **formulaire «Autorisation de distribuer ou d'administrer un médicament prescrit»**. Le formulaire ainsi que la médication doivent être remis au secrétariat ou au service de garde, dans un contenant reçu du pharmacien avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance.

Pour les enfants qui présentent de l'**asthme**, veuillez fournir la pompe de *Ventolin* ou *Symbicort* dans le sac d'école ainsi que le formulaire d'autorisation à la médication complété. Il est important d'aviser l'enseignant(e) par le biais de l'agenda/courriel que votre enfant sera susceptible de l'utiliser.

Des nouvelles du service de garde

Un rappel que vous avez jusqu'au 12 septembre 18 h pour vous inscrire à la journée pédagogique du 15 septembre.

Pour les gens éligibles à la mesure alimentaire (Voir Manon), il est toujours temps de vous inscrire si cela n'est pas déjà fait.

Service De Garde - École des Nations HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU

AM	PM
Lundi de 7 :00 à 10:30	14 :00 à 17 :00
Mardi de 7 :00 à 10 :00	14 :00 à 17 :00
Mercredi de 7 :00 à 10 :30	14 :00 à 17 :00
Jeudi de 7 :00 à 10 :30	14 :00 à 17 :00
Vendredi de 7 :00 à 10 :30	14 :00 à 17 :00

Pour prendre un rendez-vous en dehors de ces heures, Veuillez appeler au 514 736-8198

Votre équipe de direction,

Mylène Fortin, adjointe
Benoit Grenier, directeur